

## REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Contamine-Sarzin (74270)</b></p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b> <b>Séance du vendredi 9 décembre 2022</b> Par suite d'une convocation en date du 28 novembre 2022, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le 9 décembre 2022 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 7 Votants : 12 <b>Délibération n°D_2022_12_09_11</b></p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Julien Langloys, M. Marc Brunier, M. Laurent Esteulle, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Christophe Comé à M. Georges Canicatti, Mme Pierrette Baton Marechal à M. Julien Langloys, M. Louis Buda à Mme Josiane Masson, Mme Carole Chen à Mme Anne-Marie Cecon, M. Jean-Philippe Gecchele à M. Laurent Esteulle Absent excusé : M. Norbert Regard Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Anne-Marie Cecon est désignée pour remplir cette fonction.</p>

**Objet : Budget lotissement « Les Terrasses de Sarzin » M14 – Exercice 2022 - Décision modificative n°1**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget lotissement « Les Terrasses de Sarzin » de l'exercice 2022 de la commune,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°1 suivante du budget lotissement « Les Terrasses de Sarzin » de l'exercice 2022 :

**Section de fonctionnement**

**Dépenses de fonctionnement**

023 – Virement à la section d'investissement	+	84 335.27 €
6015 – Terrains à aménager	-	209 149.270 €
608 – Frais sur terrains en cours d'aménagement	+	28 583.00 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	-	<b>96 231.00 €</b>

**Recettes de fonctionnement**

71355/042 – Variation des stocks sur terrains aménagés	-	96 231.00 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	-	<b>96 231.00 €</b>

**Section d'investissement**

**Dépenses d'investissement**

16878 – Autres dettes – Autres organismes	+	270 000.00 €
3555/040 – Terrains aménagés	-	96 231.00 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	+	<b>173 769.00 €</b>

**Recettes d'investissement**

021 – Virement de la section de fonctionnement	+	84 335.27 €
<b>Total recettes d'investissement</b>	+	<b>84 335.27 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal, autorise la décision modificative n°1 du budget lotissement « Les Terrasses de Sarzin » de l'exercice 2022 proposée par Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.	
Compte tenu de sa télétransmission le : 12 décembre 2022	Fait à Contamine-Sarzin, le 9 décembre 2022	
De sa publication : 14 DEC. 2022	Le Maire,  	Le secrétaire de séance, 
Et de sa mise en ligne le : 14 DEC. 2022	Georges CANICATTI	Anne-Marie CECCON

